

**DEVENEZ ACTEUR  
DE VOTRE TERRITOIRE !**



**CONSEIL DE ———  
DÉVELOPPEMENT**  
mont de **marsan** AGGLO

**COLLÈGE DES CORPS CONSTITUÉS  
ET CORPS DE MÉTIERS**

**INTÉGREZ LA NOUVELLE INSTANCE DE  
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DU TERRITOIRE**

Candidatez jusqu'au **7 NOVEMBRE 2021**

Plus d'informations sur  
[montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)



Appelé communément "C2D", **Le Conseil de développement** est un lieu de dialogue et de propositions citoyennes, composé de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale.

Vous représentez une association ou une organisation située dans l'Agglo de Mont de Marsan ? Vous avez des idées et souhaitez être acteur de votre territoire ? Présentez votre candidature pour intégrer le nouveau C2D, en place dès début 2022.

## Quel est son rôle ?

Le Conseil de développement conduit ses travaux librement sur demande des élus du territoire ou après s'être auto-saisi d'un sujet.

Environnement, développement économique, événements, sports, culture... Il peut proposer à la collectivité d'étudier et de travailler sur tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population et/ou un besoin du territoire. A titre consultatif, il accompagne les élus dans leurs actions, leurs décisions, renforce le débat public et construit collectivement des avis sur les projets et enjeux de notre territoire.



► **Vous pouvez intégrer le collège des corps constitués et corps de métiers si :**

- Vous êtes investi(e) dans une association/organisation
- Vous exercez des responsabilités au sein d'une structure
- Vous êtes en capacité de porter la voix de votre organisation
- Vous êtes en mesure de présenter un ou plusieurs suppléants si cela est nécessaire.

► **Mon association/organisation se porte candidate :**

NOM (de l'organisation) .....

.....

ADRESSE (de l'organisation) .....

.....

E-MAIL ET/OU SITE INTERNET (de l'organisation) .....

.....

DOMAINE D'ACTIVITÉ .....

.....

► **Elle sera représentée par :**

TITULAIRE \_\_\_\_\_

NOM .....

PRÉNOM .....

HOMME  FEMME / ÂGE .....

PROFESSION .....

FONCTION DANS L'ORGANISATION .....

.....

E-MAIL .....

TÉLÉPHONE .....

ADRESSE .....

SUPPLEANT(E) \_\_\_\_\_

NOM .....

PRÉNOM .....

HOMME  FEMME / ÂGE .....

PROFESSION .....

FONCTION DANS L'ORGANISATION .....

.....

E-MAIL .....

TÉLÉPHONE .....

ADRESSE .....

**Fiche de candidature à retourner impérativement avant  
le 7 novembre 2021.**

Une urne est disponible dans chaque mairie.

Il est également possible de candidater

en retournant la fiche complétée par mail :

**conseil2developpement@montdemarsan-agglo.fr**





## ▶ 64 membres pour 3 collèges distincts

- **Le collège des corps constitués et corps de métiers :**  
représentants des chambres consulaires, des syndicats, des associations et des entreprises du territoire
- **Le collège des citoyens**  
composé d'habitants majeurs de l'agglomération
- **Le collège des représentants de nos 18 communes**  
désignés par les conseils municipaux

## ▶ Comment sont sélectionnés Les membres du C2D ?

Pour le collège des corps constitués et corps de métiers, 27 sièges sont ouverts. Les représentants des associations/organisations seront choisis par tirage au sort après appel à candidature. Ce collège devra respecter la répartition suivante :

- 5 représentants syndicaux  
*5 titulaires et 5 suppléants*
- 10 associations  
*10 titulaires et 10 suppléants*
- 8 entreprises et corps de métiers  
*8 titulaires, 8 suppléants*
- 3 représentants des chambres consulaires  
*avec nomination d'un suppléant par chambre*
- 1 représentant de l'éducation nationale  
*1 titulaire siégeant, 1 suppléant*

Leur mandat est calqué sur celui des élus communautaires, soit 6 ans. Cette mandature durera quant à elle de 2022 à 2026.

## ▶ Besoin de plus d'informations ?

Posez vos questions à :

**[conseil2developpement@montdemarsan-agglo.fr](mailto:conseil2developpement@montdemarsan-agglo.fr)**

**Eric Guagliardi : 06.50.02.97.58**

ou rendez-vous sur

**[montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)**